

Art. 5. — Nul ne pourra être nommé juge

Art. 6. — Sont éligibles aux fonctions de

1° Les commerçants;

2° Les directeurs des compagnies anonymes, du commerce, de finances et d'industrie;

3° Les agents de change;

4° Les capitaines au long cours et maîtres au cabotage portés sur la liste des électeurs

ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrits, c'est-à-dire ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal;

5° Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans;

S'ils sont âgés de 30 ans, inscrits à la patente depuis cinq ans et domiciliés, au moment de l'élection, dans le ressort du tribunal.

Art. 7. — Le président proclamera le résultat de l'élection. Le procès-verbal sera dressé en quadruple original. Le président en transmettra deux exemplaires au préfet et un au procureur général; le quatrième sera déposé au greffe du tribunal. Cet acte énoncera la composition de l'assemblée, le nombre des électeurs présents et le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats élus, avec l'indication de leur âge, de leur domicile, de leur profession, du temps depuis lequel ils sont inscrits à la patente, et pour les anciens négociants, du temps pendant lequel ils ont exercé leur commerce.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché, par les soins de MM. les maires, dans toutes les communes du ressort du tribunal de commerce.

Lille, le 17 décembre 1874.
Le Conseil d'Etat, Préfet du Nord,
Baron LE GWAY.

L'Officiel contient le décret qui réorganise l'Ecole de médecine et de pharmacie de Lille :

« Le Président de la République française.

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts;

Vu la loi du 8 décembre 1874;

« Décrète :

Art. 1^{er}. — Il est institué dans la ville de Lille une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Art. 2. — Un règlement d'administration publique déterminera la durée de la scolarité que les élèves en médecine et les élèves en pharmacie pourront accomplir dans ladite école, en vue de l'obtention des grades et le montant des droits à percevoir.

Art. 3. — Les conditions et l'époque de l'installation de la nouvelle école seront réglées par le ministre de l'instruction publique.

Art. 4. — Jusqu'à la promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 2 et du contrat spécial entre l'Etat et la ville, qui devra déterminer les conditions d'études et d'installation matérielles de l'école de plein exercice, l'école préparatoire de Lille, instituée par le décret du 12 août 1852 et réorganisée par le décret du 15 avril 1873, continuera à fonctionner dans les limites fixées par le règlement d'administration publique du 22 août 1854.

Art. 5. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 19 décembre 1874.
Le Président de la République,
M. DE CUMONT.

On annonce le mariage de M. le comte de Carazet, neveu de M. de Corcelles, député du Nord à l'Assemblée nationale, ambassadeur près du Saint-Siège, avec Mlle Edith de La Chapelle, fille du vicomte de La Chapelle.

Botté; il a cessé de traiter notre fils en apprenti et le met en mesure de passer avec succès l'examen de volontaire.

Ces propos enflammèrent d'émulation Binigan, fort changé depuis sa mésaventure du Fardel et ses relations amicales avec Victor. Il ne cherchait plus querelle à personne, étudiait assez bien et justifiait le proverbe : « A quel que chose malheur est bon. »

Il ne tarda point à manifester le désir de s'embarquer aussi. Le père Binigan hochait la tête :

— Je n'ai pas les moyens, dit-il, de payer pour faire de toi un pilote.

Sa famille était nombreuse, son industrie de charpentier peu lucrative, et ce n'était pas sans difficultés qu'il avait obtenu la faveur de faire admettre gratuitement son fils à l'école, d'où l'on avait failli le chasser à diverses reprises.

— Mon père, dit le jeune garçon, il y a un maître au cabotage qui veut bien me prendre pour mousse, et je promets de faire comme Victor; à bord j'étudierai tout seul.

— Belle promesse ! murmura le charpentier; en sais-tu assez long pour te passer de professeurs ?

— Je propose, dit la mère Binigan, de nous en rapporter à M. de Guarnévez.

Le gentilhomme campagnard, consulté, déclara que Binigan n'était pas suffisamment avancé dans ses études, et que, s'il embarquait, il ne tarderait pas à oublier le peu qu'il avait appris.

Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche à trois heures a eu lieu la séance publique de la Société industrielle du Nord de la France.

Cette séance, destinée surtout à la distribution des prix et des médailles décernés en 1874, a pris le caractère d'une solennité dont les archives de la société naissante garderont le souvenir.

On sait que, pour cette occasion, l'assemblée devait être présidée par M. le conseiller d'Etat Ozonne.

Une foule très nombreuse et très choisie d'invités remplissait la vaste salle des Concerts du Cercle du Nord. Beaucoup de dames, même, avaient bravé le froid et la neige pour embellir de leur présence cette fête de l'industrie.

Au bureau siégeaient, outre M. Ozonne, M. Fred Kuhlmann, président de la Société industrielle; M. Corinwinder, secrétaire général, et M. Mathias, vice-président.

La séance a été ouverte par un discours de M. Ozonne. L'honorable conseiller d'Etat a rappelé qu'il avait la très-agréable mission d'installer la Société comme établissement d'utilité publique. Il a tracé à grands traits les avantages qu'en allaient retirer, en particulier, l'industrie si importante du Nord de la France, et l'industrie générale de tout le pays. C'est là s'organiser pour les luttes pacifiques et mettre en pratique l'axiome : « L'unison fait la force. »

Le président de la société, M. Kuhlmann, a répondu à cette chaleureuse allocution en quelques mots de remerciements pour le précieux encouragement que la présence de l'illustre économiste apportait à l'association, en cette circonstance.

Après lui, M. le secrétaire général a fait l'exposé des travaux de la société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Enfin, M. Mathias, vice-président, a lu le compte rendu des travaux soumis au présent concours, et en a proclamé les résultats dans l'ordre suivant :

MÉDAILLES D'OR. — Eugène Felix, directeur de sucrerie; Mémoire sur la fabrication du sucre; Marcel (Albéric), industriel; Machine repasseuse; Alfred Renouard, pour ses études sur le travail des lins; Alexandre Ploeg, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; travaux du port de Dunkerque; Léonard Danal (10 décembre); Services à l'industrie.

MÉDAILLES DE VERMEIL. — Déplechin et Mathlin; Pour un compteur d'eau; Lucien Mathelin; Monographie des compteurs d'eau; A. Dubernard; Travaux d'analyse chimique (plus 500 fr.)

MÉDAILLES D'ARGENT. — Lucien Mathelin; Mémoire sur les procédés de sauvetage; Gédéon L. Croix; Mémoire sur la fabrication des briques (plus 300 fr.); Eugène Vrau; Mémoire sur l'utilité des voyages (plus 300 fr.); Ange Descamps; Mémoire sur l'utilité des voyages (plus 200 fr.); J. B. Wattel (10 décembre); Services à l'industrie de Roubaix (plus 200 fr.)

MÉDAILLE DE BRONZE. — Ph. Frémy, échelles de sauvetage; Ch. Phalempin, id. (plus 300 fr.); J.-B. Guerrat, appareils de combustion; Ed. Delamotte, étude sur la saccharification acide (plus 100 fr.)

MENTION HONORABLE. — Joseph Giot, compteur de litres (plus 200 fr.)

PRIX EN ARGENT. — Ch. Deleof, concours de la langue allemande, 100 fr.; Léon Marissiaux, concours de langue anglaise, 100 fr.

M. Vanheeger, vicaire de Notre-Dame, à Tourcoing, est nommé curé de St.-Sylvestre Cappel.

M. Lesage, vicaire à Quosnoy-sur-Deûle, est transféré à Tourcoing (Notre-Dame).

— Mais l'occasion se perdra ! objecta l'écolier.

— Une de perdue, dix de retrouvées, si tu le rends capable.

Pour être jugé digne de s'enrôler comme mousse, Binigan s'appliqua résolument, fit de rapides progrès en orthographe et en arithmétique, obtint même un prix de géographie, et, fort de ses succès, réitéra sa demande.

Six mois alors s'étaient écoulés depuis la dernière lettre de Victor. Plus de nouvelles de la Zéphyrine ni du capitaine Zarban.

Celui-ci, après son exécrable abus de confiance, avait mis sous voiles pour le Brésil, sans en avoir donné avis à ses armateurs.

Tremblay, son second, Baray, son lieutenant, étonnés de n'avoir pas revu Victor Divoal, reçurent pour réponse que, sur l'avis du consul français de Tenerife, il avait dû aller au plus vite rejoindre ses parents.

— Je n'ai eu que le temps de lui porter moi-même ses effets, dit Zarbar, qui les avait vendus. Il est parti avec un muletier pour le port de la Paix, où se trouve un Anglais en chargement pour Liverpool. De là à Morlaix il n'y a qu'un saut. Notre brave garçon ne manque pas d'argent, il est bien recommandé, soyez tranquilles. Son seul regret est de n'avoir pu vous faire ses adieux.

— Donnez-moi l'adresse d'un gentil camarade !

(A suivre.)

Samedi matin, Sa Grandeur Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de S. E. le Cardinal-Archevêque, a conféré, dans la Chapelle du Grand-Séminaire, les Saints Ordres à 9 minorés, 4 sous-diacres et 37 diacres. MM. Cardon Alphonse, Burquin, Scritte, Cieren, Baelde, Syssau et le P. Nicolas, jésuite, ont été ordonnés prêtres.

L'œuvre dite des *Vieux-Papiers* vient d'être inaugurée à Tourcoing.

Un arrêté ministériel vient d'interdire l'entrée en France d'un livre édité en Belgique et ayant pour titre : *Les Mystères du Confessionnal*.

Une touchante cérémonie a eu lieu lundi dernier, à l'issue du Salut, en l'église de St-Christophe, à Tourcoing. Un Hollandais, âgé de 21 ans, protestant, qui, depuis longtemps, désirait entrer dans le giron de l'Eglise catholique, a reçu le baptême des mains d'un vicaire de la paroisse.

Nous avons annoncé, comme presque tous les journaux de Paris et de la province, que les monnaies pontificales allaient cesser d'avoir cours. Il y avait là, paraît-il, une erreur qu'il importe de rectifier. Voici, en effet, une importante communication reçue à ce sujet par la *Gazette de Cambrai* :

« Cambrai, le 18 décembre 1874.
A M. le Rédacteur de la *Gazette de Cambrai*.

Monsieur,

Beaucoup de personnes se sont émus en lisant que les monnaies pontificales (vulgairement les papas) ne seraient plus admises à partir du 1^{er} janvier 1875; c'est une erreur. Pour que chacun sache la vérité, je vous prie d'annoncer que les caisses de l'Etat ne cessent pas l'habitude qu'elles ont de recevoir ces monnaies.

Il est bien entendu que je prends la responsabilité entière de mon assertion. Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'expression de mes civilités empressées.

Fondé de pouvoirs aux finances, rue des Juifs, 12.

Plusieurs emplois d'agents auxiliaires des lignes télégraphiques, vont se trouver vacants au bureau de Roubaix.

Les jeunes gens qui désiraient être admis à ces emplois doivent justifier de leur qualité de Français, être âgés de 16 ans au moins et posséder une écriture très lisible, une connaissance parfaite de l'orthographe ainsi que des notions de calcul élémentaire.

Les candidats devront s'adresser au chef du service télégraphique, rue des lignes, 4.

Les journaux de Lille annoncent que le directeur du Grand-Théâtre vient de traiter avec Mlle Agar pour deux représentations qui auront lieu à courte échéance. La première, fixée au samedi 26 décembre, nous donnera *Polyeucte*. La seconde aura lieu sans doute le lundi 28, et se composera de *Bajazet*, de *Voltaire*, et de *Plaideurs*.

Jeudi soir, vers neuf heures, un garde de nuit du chemin de fer du Nord faisant sa ronde, trouvait sur le territoire d'Awoingt et sur la voie ferrée, entre les poteaux 219 et 220, le cadavre du sieur Montaigu, brigadier d'équipe à la gare de Cambrai depuis plusieurs années. La victime avait été surprise par le passage d'un train; la tête broyée reposait sur un rail, les pieds disloqués sur un autre.

A l'appel du soir, à la gare de Cambrai, vers sept heures et demie, Montaigu était présent. Il habitait Awoingt et se retournait chez lui qu'après l'appel. A-t-il, malgré les règlements, suivi la voie pour retourner chez lui ? Est-il monté en fraude dans un train ? C'est ce qui sera difficile de découvrir; mais il a été démontré par l'enquête que l'imprudence seule de la victime avait été cause de sa mort.

Montaigu, fort estimé de ses chefs, n'était âgé que de 25 ans; il laisse une veuve et deux enfants.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances des familles FLIPO et DELCROIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle ADÉLAÏDE FLIPO, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1874, à l'âge de 75 ans; sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à messe de convoi qui sera célébrée le mardi 22 courant, à 8 heures 1/2, aux convois et services solennels qui auront lieu le mercredi 23 décembre 1874, à dix heures, en l'église Saint-Martin. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grand-Rue, 125.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 23 décembre 1874, à dix heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-CHARLES-JOSEPH WATINE, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1873, dans sa quatre-vingt-quatrième année. — La famille WATINE-FERFAILLE prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 22 décembre 1874, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur AUGUSTE REGIGNY, décédé à Roubaix le 21 décembre 1873, dans sa quatorzième année. — La famille prie les personnes auxquelles, par oubli, n'aurait pas été adressé de lettre de faire part, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 7920

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 22 décembre 1874, à dix heures un quart, pour le repos des âmes de Monsieur HENRY-JOSEPH LEFEBVRE, époux de Dame Zoé MATHON, décédé à Paris, le 8 mars 1867, à l'âge de 45 ans; et de Monsieur PAUL-JEAN-BAPTISTE HENRI LEFEBVRE, son fils, décédé à Roubaix, le 30 décembre 1872, à l'âge de 20 ans et 9 mois. — La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Chimie. — Lundi 21 Décembre, à huit heures du soir. — Des Matières qui se trouvent accidentellement ou naturellement sur les fibres textiles (suite). Des principes résineux : leur composition et leurs propriétés; de la composition, de la préparation, des propriétés, de l'analyse des savons.

Cours de Physique. — Mercredi 23 Décembre, à huit heures du soir. — Etude comparative des différents combustibles. Chauffage au bois, chauffage au charbon, chauffage au gaz, chauffage au pétrole, chauffage à l'hydrogène pur.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Faits Divers

— Le courrier de la Chine apporte le récit de l'exécution du Japonais, meurtrier du consul allemand Haber, à Hskodate. Pour éviter de fournir une occasion de désordre, on résolut de faire l'exécution dans l'intérieur de la prison. Après la lecture de la sentence, le condamné fut porté sur une litière dans une petite cour au centre de la prison; au milieu était creusée une fosse d'environ six pieds de long. Le condamné, après avoir en les yeux bandés, dut s'agenouiller sur une natte au bord de cette fosse. L'exécuteur mit le cou de la victime à nu; pendant cette opération, qui semblait le laisser indifférent, le prisonnier donna quelques indications pour l'arrangement de ses vêtements.

Quand tout fut prêt, le bourreau en chef retira de l'eau son sabre qui y était plongé, et à un signal donné porta un coup qui tomba au-dessous de la nuque et sembla causer au misérable une horrible souffrance. Un second et un troisième coup suivirent et l'homme vivait encore; ce ne fut qu'après que le sabre fut retombé une quatrième fois, que la mort arriva, et encore la sentence de décapitation n'était-elle qu'à peine exécutée. Heureusement que l'officier de justice arrêta le cinquième coup; une natte fut étendue sur le cadavre, juste trois minutes après que le premier coup avait été porté.

— La *Gazette (russe) de l'Académie* contient une notice sur la statistique des suicides à Saint-Petersbourg.

La fréquence des suicides a étrangement augmenté dans le courant des dix dernières années. Avant cette époque, le nombre annuel des suicides variait entre 40 et 60, et décroissait plutôt que de progresser. A partir de 1864, les cas de suicide suivent une marche presque constamment ascendante. En 1864, il a été constaté 67 cas de suicide; en 1865 — 59, en 1866 — 61; en 1867 — 78, en 1868 — 89, en 1869 — 102, en 1870 — 125, en 1871 — 152, en 1872 — 167, en 1873 — 141 et en 1874 (jusqu'au 1^{er} octobre) — 127. Le nombre des suicides a, comme on le voit, presque triplé dans l'espace de douze ans.

Une comparaison de l'accroissement de la population de Saint-Petersbourg avec celui des cas de suicide fait voir que tandis qu'en 1858 et 1863 la population a augmenté de 12 p. 100, le nombre des suicides s'est quelque peu abaissé. De 1863 à 1867, la population s'accroît de nouveau de 8 p. 100, et au même les suicides augmentent brusquement de 76 p. 100; durant les cinq années qui suivent, l'accroissement de la population est de 15 p. 100, et celui des cas de suicide a plus que doublé (111 p. 100).

La fréquence des suicides ne correspond pas non plus à la hausse qu'ont subie les prix des loyers et des subsistances, ni à l'accroissement des cas d'aliénation mentale en tant que ceux-ci ont été constatés par des tribunaux et des administrations publiques. Dans le courant des quatre dernières années, le nombre de ces derniers cas ne s'est accru que de 55 p. 100, tandis que l'accroissement des suicides a été de 65 p. 100.

La majorité des suicidés appartenait, comme cela est toujours le cas, au sexe masculin; le nombre des hommes qui ont mis fin à leurs jours en 1873 a été de 108, et celui des femmes de 58; cette année, la proportion a été de 107 à 20.

Quant aux genres de suicide, on a constaté que, dans les deux dernières années, 87 individus se sont noyés, 77 ont recouru à la corde, 46 se sont tués à l'aide d'armes à feu, 23 au moyen d'un couteau ou d'un poignard, 22 se sont empoisonnés, et 9 enfin se sont suicidés en sautant par la fenêtre.

En répartissant les suicidés des deux dernières années selon la condition, on obtient le résultat suivant : nobles et employés, 67; négociants, 8; militaires, 40; étudiants et élèves, 11; petits bourgeois, 31; paysans, 63; divers, 38.

Un groupant, d'après l'âge, les individus morts par le suicide en 1873, on trouve que 44 sont des enfants et des jeunes gens n'ayant pas dépassé la vingtième année;

67 sont âgés de 20 à 40 ans, et 24 appartiennent à un âge plus avancé. Il est impossible de se défendre d'un sentiment d'étonnement et d'anxiété en présence du nombreux contingent que l'enfance et le premier âge de la jeunesse fournissent au suicide. Ce fait ne saurait s'expliquer que par des causes pesant bien lourdement sur notre société et qu'il est tout aussi d'arriver qu'il est nécessaire de lutter contre elles et de s'en affranchir.

LES FUNÉRAILLES D'UN CHEF INDIEN. — Le chef apache Cochise, dont le gouvernement des Etats-Unis avait mis la tête à prix, vient de mourir.

Nous avons, il y a quelques mois, raconté, d'après les journaux américains, les exploits de ce guerrier sauvage. Il est mort à Arizona, d'une maladie engendrée par les excès de boisson. Son corps, lavé et peiné comme celui des guerriers, a été placé sur son cheval favori, sur lequel il était maintenu par un de ses lieutenants. Quatre autres de ses compagnons et sa famille lui faisaient cortège.

On marcha ainsi pendant 15 milles pour arriver à la tombe, qui était très grande et tapissée de couvertures. Il fut roulé dans deux superbes tissus de laine que les fourmeurs des lins avaient envoyés comme cadeau, et dont le poids excédait 40 livres. Son fusil, ses armes et autres objets précieux furent placés auprès de lui. On jeta encore quelques couvertures sur son cadavre avant de remplir la fosse.

Son cheval favori fut tué près de lui; un autre fut immolé à un mille de distance un troisième plus loin encore, dans la conviction qu'il en trouvera au moins un dans le monde des esprits. La famille détruisit ses vêtements, la tribu sacrifia ses provisions observant pendant quarante-huit heures un jeûne rigoureux.

— Un bon bourgeois a retrouvé dernièrement un ancien camarade, qui depuis a pris ses grades dans la bohème.

Malgré tout, il a du plaisir à le revoir et se laisse entraîner dans sa brasserie où, par parenthèse, celui-ci a un compte formidable.

On boit de la bière et on joue aux dominos.

Hier le garçon s'approcha discrètement de la table et regarda les coups. Il semblait prendre un très vif intérêt au jeu de bohème, et laissait deviner une sourire de satisfaction quand il marquait un joli nombre de points.

Le bourgeois s'en aperçut et en fit tout haut l'observation.

— Oh! parlez, monsieur, dit le garçon, ne vous en offenez pas; c'est que, quand vous perdez, vous, vous payez la consommation !

— Que pensez-vous de nos discussions parlementaires, demandait le comte de V... au général C... qui assiste presque toujours aux séances ?

— Hélas ! répondit le général... je ne puis vous répondre que par le proverbe persan : « J'entends le bruit de la meule, mais je ne vois pas la farine. »

Revue hebdomadaire de la Bourse.

Encore une semaine de complète inaction et dont l'étude ne saurait comporter de grands développements. Le caractère distinctif de cette dernière huitaine a été, en effet, un ralentissement de plus en plus marqué dans les affaires traitées. C'est à peine si une exception doit être faite en faveur d'une ou deux séances, qui, si elles n'ont pas présenté une grande animation, ont été cependant un peu mieux remplies.

L'allanguissement des transactions a, du reste, habituel à cette époque où toutes les institutions de crédit et toutes les maisons de banque donnent tous leurs soins à leur inventaire ou à l'établissement de leurs comptes-courants. Pendant la seconde quinzaine de décembre le marché est absolument abandonné à lui-même, et il ne reprend une certaine activité que lorsque les travaux ou les préparatifs ordinaires de fin d'année sont complètement terminés.

La liquidation de quinzaine a été impuissante à triompher de l'apathie de la spéculation. Non-seulement les engagements pris pour le 15 étaient peu considérables, mais encore l'argent s'est montré d'une extrême abondance.

En outre les sociétés financières intéressées à la bonne tenue de leurs valeurs avaient eu soin de tenir en réserve les ressources nécessaires à leur liquidation. Pour ces diverses raisons les reports ont pu être traités à des prix excessivement modérés.

Malgré cette inactivité des affaires, toujours défavorable au développement des cours, la Bourse n'a cessé de faire preuve d'une grande solidité. Même dans les journées où la spéculation a eu des sujets d'assez vives préoccupations, soit à propos de la liquidation laborieuse sur le marché anglais, soit à propos des documents publiés au cours du procès d'Arnim, soit à propos du bruit de la démission de M. de Bismarck, soit enfin à propos de l'éventualité d'une crise ministérielle, le mouvement de recul a toujours rencontré une sérieuse résistance; et encore, la faiblesse d'un jour a-t-elle été presque complètement effacée par la reprise du lendemain.

Cette solidité du marché est sans contredit le fait le plus remarquable de la semaine et elle permet d'augurer favorablement des bourses à venir. D'une part, on peut en effet supposer qu'aucune dissolution orgueilleuse ne viendra troubler les dernières séances de l'Assemblée nationale. Si des débats sérieux sont à prévoir, ils ne se produiront, en tous cas, que dans le courant du mois prochain et lorsque le marché sera préparé de longue main à en recevoir le choc. D'autre part, la détente survenue dans la situation monétaire à Londres tend à s'accroître chaque jour davantage et on peut, dores et déjà, espérer que le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre, s'il n'est pas diminué dans un temps plus ou moins prochain, n'aura pas à subir une nouvelle aggravation.